



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
42510

Tél. 04 77 65 44 44 - Fax. 04 77 65 55 24
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

Le six du mois de février deux mil dix sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 24 janvier 2017

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. Ludovic BOUTTET, M. ROCHE Claude, Mme CHAUVE Gisèle, M. GAY Sébastien, Mme Josiane ARMAND, M. Frédéric BRUSQ, Gilles SIMON, M. Philippe VIALON, Mme Julie DEPLATIERE.

Etait excusé : M. Dominique DEMARE, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle CHAUVE.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016 approuvé sans réserve.

Convention SAUR pour l'ANC

Le Conseil Municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour une durée d'un an, soit une échéance au 31.12.2017.

Les tarifs sont les suivants et sont révisibles chaque année suivant la formule établie dans la convention :

Contrôle de conception : 107 € HT/117,17 € TTC

Contrôle de réalisation : 123 € HT/135,30 € TTC

Contrôle préalable à une transaction immobilière : 135 € HT/148,50 € TTC.

Assurance personnel

Le Conseil Municipal accepte la reconduction du contrat auprès de CIGAC (Centre Interrégional de Gestion d'Assurances Collectives) pour l'assurance du personnel affilié à l'IRCANTEC sur la base de 1.23 % de l'assiette de cotisation et de 5.16 % de l'assiette de cotisation pour l'assurance du personnel affilié à la CNRACL pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31.12.2019.

Travaux d'éclairage public Lotissement Prévert/SIEL

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public au Lotissement Communal Prévert. Le montant prévisionnel du fonds de concours à charge de la commune s'élève à 1.975 €. Le Conseil municipal prend acte que le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage, approuve le montant des travaux et décide d'amortir ce fonds de concours en un an.

Demande de subvention au département Loire au titre de solidarité

Une demande de subvention est faite auprès du Département Loire pour la mise en accessibilité de la mairie. Montant total de ces travaux s'élève à 10.725,17 € HT.

Don commémoratif

M. le Maire donne lecture de la demande d'appel aux dons de la Ville de Ouistreham Riva-Bella qui a décidé de mettre en place une "Promenade de la Paix", aménagement unique en Europe. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à ce projet à hauteur de 150 €. Le nom de la Commune de St Georges de Baroille sera inscrit sur le "Mur de la Paix" à l'entrée de la promenade.

Questions diverses

M. le Maire :

- fait le compte-rendu de la réunion du syndicat de la Bombarde. Deux nouvelles communes sont adhérentes au syndicat : Pinay et St Jodard,

- donne lecture du dossier d'information reçu de FREE MOBILE concernant le projet d'une antenne sur le château d'eau dans le cadre du déploiement du réseau Free Mobile sur St Georges. Les autorisations de demande d'urbanisme seront déposées en mars avec un début de travaux prévisionnels en août pour une mise en service prévisionnelle en octobre 2017. Ce dossier est consultable en mairie.

Le bulletin municipal a été édité et sera distribué aux Baroliens/Baroliennes par les élus.

Fin de la séance : 21 h 00

Le Maire,

Jean-Pierre SEIGNOL

Prochaine séance : 20 mars 2017 à 20 h 00

La secrétaire,

Gisèle CHAUVE